



INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Février 1994

LA FISCALITÉ

A peu près tout le monde paye des impôts. Que cela soit inconsciemment, par exemple en achetant un produit (à travers l'impôt sur le chiffre d'affaires), ou consciemment, en vendant avec bénéfice un bien immobilier et, plus généralement, en disposant d'un revenu (salaire, rente AVS ou AI, etc.) ou d'une fortune.

Ne payent ni impôt (sauf ICHA), ni taxe personnelle :

- le célibataire, sans fortune, disposant d'un revenu net imposable inférieur à 3400 francs par an
- le ou la marié(e), sans fortune, disposant d'un revenu net imposable inférieur à 5000 francs par an
- une personne âgée de plus de 60 ans à charge de parents
- une personne invalide à charge de parents.

Combien sont-ils à Vernier à être dans une de ces situations ?

Impossible de le savoir à ce jour. L'Association des communes genevoises a demandé, il y a quelques années déjà, à pouvoir obtenir une répartition du «nombre de contribuables par tranche de revenu et de fortune imposable par commune». Impossible pour le moment de satisfaire votre curiosité si vous désirez savoir le nombre de millionnaires domiciliés à Vernier.

Les données n'existent que pour le canton. Les voici. Le nombre de millionnaires augmente au fur et à

mesure que la valeur du million diminue : ils étaient 4426 en 1991 et 4826 en 1992. Le chiffre pour 1993 ne sera connu que dans quelques semaines. A l'Administration fiscale cantonale, on explique qu'il est compliqué d'obtenir ces informations par commune. En effet, la répartition de ce que payent les gens en matière d'impôts est complexe. Une partie va à la commune de domicile, une autre à la commune de travail. Or, en fonction de la richesse de la commune où l'on habite, la répartition changera. Mais que l'on se rassure, l'Administration fiscale cantonale promet qu'elle pourra enfin transmettre ces données par commune dès février 1995.

Trois impôts

La Suisse a cela de particulier que nous payons trois impôts qui se complètent. L'impôt fédéral perçu tous les deux ans est progressif. Lequel ne connaît pas de paliers. L'impôt cantonal, soit 47,5 centimes additionnels pour les personnes physiques (pour le revenu et la fortune). Quant aux personnes morales (sociétés), les centimes additionnels sont de 88,5 sur le bénéfice et 77,5 sur le capital. En 1994, suite au vote sur l'aide à domicile, et afin de la financer, il sera perçu 1 centime additionnel de plus auprès de chaque personne physique.

suite page 3



Sommaire

1, 3, 4, 21 et 22

Le thème du mois

La fiscalité

Quelques explications sur le calcul des impôts

Nouvelles communales

9 Service social

10 et 11 Les travaux à Vernier

12 Avis communaux

14 et 15 Soirée du personnel

23 Renseignements utiles

Agenda - spectacles

13 Toutes les manifestations communales annoncées.

24 "Vernier présente..."

5, 6, 19 et 20

Infos quartiers

La vie des associations

7, 8, 17 et 18

Publicité - Annonces

Des entreprises et des commerces au service des habitants de la commune.

Des annonces de spectacles ou de manifestations.

Rédaction :

Thème (*pages bleues*)
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)
Robert BORGIS

PAO - production et publicité
Roland HEHLEN, assisté de :
Mlle Malory MEX et
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier
Case postale 520
Rue du Village 9 - 1214 Vernier
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur papier Offset extra-blanc mat, sans chlore.

Prochain numéro :

Relations Etat-commune

- parution 25 mars

- délai rédactionnel 4 mars

Journal tiré à 14'000 exemplaires

Reste l'impôt communal qui varie en fonction de sa commune de domicile de 31 (Cologny, Collonge-Bellerive) à 52 (Onex) centimes additionnels. Pour résumer, une personne physique paye 100 (impôt de base cantonal) + 48,5 (centime additionnel can-

est de 50) et le 22% restant sur son lieu de travail, dans ce cas-ci la Ville (dont le centime additionnel est de 46,5 ou de 45,5 si le référendum aboutit). Cette répartition finale est d'ailleurs indiquée sur le bordereau d'impôts, mais sans être détaillée.

La part privilégiée est le résultat de ce que l'on appelle «la péréquation financière intercommunale». Un nom barbare qui a été donné au petit monstre de complexité que nos élus ont mis au monde le 24 mars 1923, date à laquelle le Grand Conseil acceptait que soit attribué, sur l'impôt cantonal de base, 25% de part privilégiée à la commune de domicile. Le solde était à l'époque divisé entre toutes les communes intéressées, y compris celle de domicile, proportionnellement au revenu et à la fortune de chacune d'elles.

L'idée de ce partage est venue en raison des tâches que la Ville assume au profit de l'ensemble de la population, notamment en matière culturelle. Dès 1957, la part privilégiée passait de 25% à 50% ou à 75%, en fonction de la valeur d'un centime additionnel par habitant, c'est-à-dire en fonction du niveau du salaire moyen de ses habitants, plus ou moins bien payés.

suite page 4

Trois exemples

Prenons trois cas de personnes physiques sans fortune disposant d'un revenu net imposable de 100'000 francs (selon le barème 1992) :

1. célibataire sans enfant
2. famille sans enfant
3. famille avec deux enfants à charge

	1er cas	2e cas	3e cas
Impôt de base (100)	12'080,20	10'405,95	9'569,95
Centime add. cantonal (48,5)	5'858,90	5'046,90	4'641,40
Impôt communal (50)	6'040,10	5'203.--	4'785.--

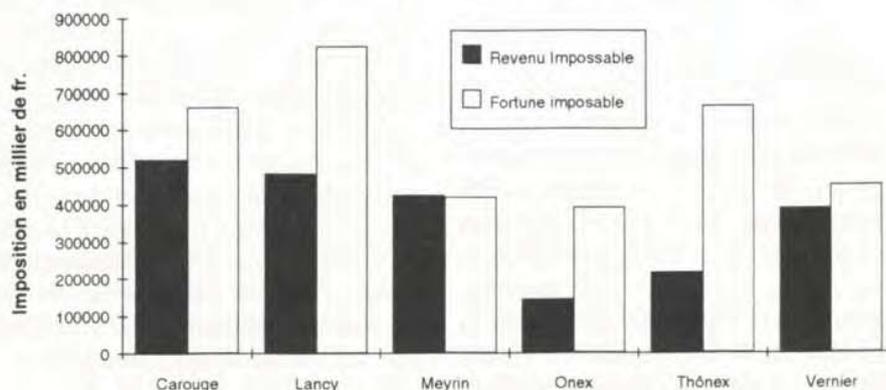
tonal + centime de la santé à domicile) + le centime additionnel de sa commune d'habitation, soit 50 pour Vernier.

Le tableau ci-dessus est entièrement exact uniquement pour un Verniolois qui travaille sur la commune. Pour les autres habitants de la commune, la majorité, on opère une redistribution de l'impôt communal entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Cela s'appelle «la part privilégiée de la commune de domicile». Il s'agit d'une pratique unique en Suisse.

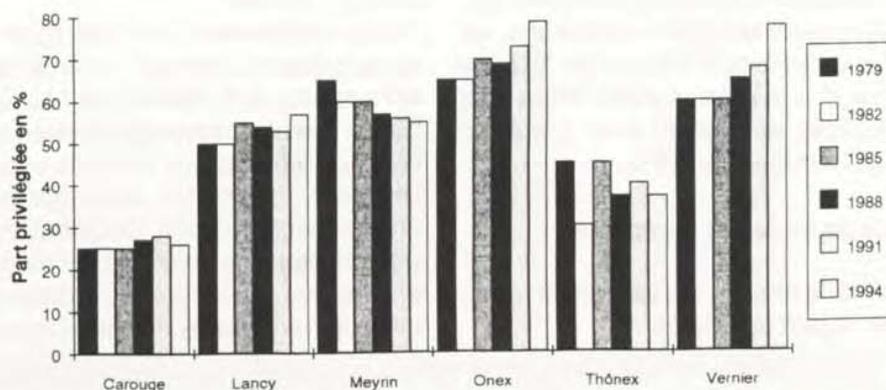
La part privilégiée

La part privilégiée ne concerne que les personnes physiques. Une société n'est donc pas touchée par cette méthode. En fait, en fonction de telle capacité financière, vous avez droit à telle part privilégiée de X. X correspond à un pourcentage allant de 20% à 80%. Vernier bénéficie d'une part privilégiée de 78%. Ce qui signifie concrètement qu'un habitant de Vernier travaillant en Ville, va payer le 78% de son impôt communal sur Vernier (dont le centime additionnel

Personnes physiques (1992)



Part privilégiée



C'est à partir du 1er janvier 1974, que la part privilégiée s'est échelonnée de 20% à 80%, comme c'est toujours le cas à ce jour.

Calcul subtil

Pour définir la part privilégiée d'une commune, qui d'ailleurs évolue d'une année à l'autre, il faut d'abord calculer sa capacité financière. Laquelle s'obtient au moyen de quatre indices selon une formule modifiée en 1992 (entre parenthèse les données pour Vernier en 1990) :

- l'indice des revenus par rapport au nombre d'habitants (51,03)
- l'indice des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales (38,35)
- l'indice des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes (84,45)
- l'indice du taux des centimes additionnels (112,58)

Pour obtenir ces trois premiers taux, il faut avoir une estimation des revenus communaux.

Et plus précisément de ce que va rapporter un centime additionnel à Vernier (soit près de 576'000 francs). Un chiffre que l'on multiplie par la moyenne du nombre des centimes perçus par l'ensemble des 45 communes du canton durant l'exercice concerné (44,41). Ce qui donne le montant des recettes fiscales théoriques (25,6 millions), duquel on déduit divers montants (rétrocession aux communes frontalières, impôts irrécouvrables, etc.) pour en ajouter d'autres (recettes des amendes, taxe professionnelle, revenus des immeubles appartenant à la commune, revenu net des capitaux de la commune, etc.). La somme finale des recettes se montait ainsi à environ 33,15 millions en 1992.

La formule est complexe

Voici la formule qui permet de calculer la part privilégiée :

$$\begin{aligned} & 3 \times \text{l'indice des revenus par rapport} \\ & \quad \text{aux habitants (51,03)} \\ & \quad + \\ & 1 \times \text{l'indice des revenus par rapport} \\ & \quad \text{aux élèves (38,35)} \\ & \quad + \\ & 1 \times \text{l'indice des revenus par rapport} \\ & \quad \text{au domaine public (84,45)} \end{aligned}$$

ce qui donne :

$$153,09 + 38,35 + 84,45 = 275,89.$$

Un chiffre que l'on divise par 5, ce qui donne 55,178. Avant de le diviser par l'indice du taux des centimes additionnels (112,58). Soit $55,178 : 112,58 = 0,49$. L'indice de capacité financière est donc de 49 pour 1990.

Mais l'indice valable pour déterminer la part privilégiée se base sur la moyenne des trois derniers indices annuels, soit en 1990, 1989 et 1988, en l'occurrence 57,3.

Il est à relever que la formule utilisée avant 1992 pour calculer l'indice annuel de capacité financière était moins favorable à Vernier. En effet, auparavant le taux d'impôts comptait moins. Or, comme Vernier a un taux d'impôt communal élevé avec un centime additionnel à 50, cela la favorise, comme toutes les communes qui ont un centime additionnel supérieur à 45. Pour résumer, on peut dire qu'avec ce système de répartition de l'impôt communal, il vaut mieux pour la Ville de Genève avoir plus d'habitants de Coligny que de citoyens de Vernier au sein des entreprises établies sur son sol. Fiscalement parlant.

Vernier gagnante

L'actuelle formule qui favorise une commune comme Vernier sera-t-elle encore modifiée ?

Vraisemblablement, mais pas durant ces prochaines années. Une analyse est actuellement réalisée par l'Association des communes genevoises et les départements des finances et de l'intérieur. On pourrait envisager un changement d'échelle. De 20/80, on pourrait passer à 10/90, ce qui serait encore plus défavorable aux communes comme Coligny, Pregny-Cham-

besy ou Vandoeuvres qui verraient leur part privilégiée diminuer encore pour passer de 20 à près de 10%.

Si l'on passe à une échelle 20/90, seules Carouge et la Ville seraient perdantes en tant que grandes pourvoyeuses d'emplois. Reste que la Ville de Genève a quand même gagné 33 millions en 1989 avec le système autorégulateur que nous connaissons. En 1994, par contre, les projections laissent apparaître une perte de 6 millions. Quant à Vernier, voici quelques données intéressantes. En 1989, perte de 248'000 francs sur les personnes physiques, mais gain de 1'858'000 francs sur les personnes morales, soit une différence favorable de 1,6 million.

En 1991, perte de 345'000 francs sur les personnes physiques et gain de 3'124'000 francs sur les personnes morales (dont il faut déduire 900'000 francs versés par l'Administration), soit pour 1991, un profit d'environ 1,9 million.

En 1992, perte de 141'000 francs sur les personnes physiques, gain de 2'346'000 francs sur les personnes morales, d'où 2,2 millions de francs en bonus.

Pour 1993, les données n'ont pas encore été communiquées. Elles seront connues d'ici cet été, mais on pense que le bonus sera à la hausse.

Qu'en est-il des entreprises ?

Les personnes morales (entreprises, sociétés, etc.) payent également des impôts ; fédéral, cantonal et communal. Depuis 1974, 20% des impôts cantonaux sur le bénéfice et le capital des personnes morales vont dans un fonds de «péréquation financière intercommunale». La somme ainsi perçue est répartie sur l'ensemble des communes en fonction du nombre d'habitants et de l'indice de capacité financière. Vernier a ainsi reçu en 1991 pas moins de 900'000 francs par ce biais, comme nous l'avons déjà indiqué au-dessus.

suite page 21



1 commune 5 quartiers

Pages d'information des associations de quartier



Infos quartier - AÏRE - LE LIGNON

A.I.A.L. - Case postale 114 - 1219 Le Lignon

Un manque d'articles a contraint la rédaction de «Informations Vernier» de supprimer, dans le numéro de janvier 1994, les pages réservées aux associations de quartier, si bien que notre billet n'a pu paraître, en temps voulu, pour vous adresser les voeux traditionnels de début d'année.

Cependant, l'An 1994 n'étant pas encore trop «entamé», nous voulons encore vous présenter nos souhaits les plus sincères pour cette nouvelle étape au cours de laquelle nous espérons continuer une collaboration entamée l'an dernier, avec notamment la mise sur pied du concert de Noël avec Alain MORISOD, qui a, par ailleurs, connu un énorme succès.

Pour notre Association, l'exercice 1993 se conclura, de manière officielle,

avec l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 11 mars prochain à la buvette de l'école d'Aïre.

Mais si cette assemblée est l'occasion de faire le bilan des activités des douze mois écoulés, c'est aussi le départ d'un nouvel exercice durant lequel notre Association va donc, comme par le passé, s'efforcer d'être le lien entre les autorités et la population.

Mais pour réussir dans sa tâche - et cela est valable pour les autres associations de quartier - le comité a absolument besoin du concours de tout le monde, car il ne peut évidemment pas tout voir, tout remarquer, tout savoir...

Il attend donc une collaboration des

habitants pour lui signaler ce qui ne va pas ou pourrait aller mieux ou même ce qui va très bien et mérite des remerciements.

Mais cette collaboration peut être encore plus physique !

En effet, pourquoi ne pas venir renforcer l'équipe des membres dévoués du comité, au lieu de rester simplement dans votre coin à «ronchonner», ou venir grossir les rangs de la cohorte des partisans du «Ya Ka», «N'Ya Ka», «N'Ya Ka Pas», etc.

Et terminons ce bref message en adressant des remerciements sincères à tous ceux qui nous ont apporté leur aide dans nos activités, notamment les Autorités communales. ■



Les origines du quartier de Balexert

La région de Balexert, comprise aujourd'hui entre l'avenue du Pailly, l'avenue de Crozet et la route de Meyrin, constituait la propriété de la famille des patriotes genevois Lévrier. Sur ce domaine s'élevait une grange, flanquée plus tard d'un donjon rectangulaire qui prit le nom de tour Lévrier. C'est là qu'en 1515, poursuivi par la vindicte du duc de Savoie, Amé Lévrier, juge épiscopal des excès, chargé de juger les délits des clercs, vint chercher refuge. On se souvient de sa fin dramatique. Appréhendé 9 ans plus tard à sa sortie de Saint-Pierre par les soldats du duc, il fut conduit au château de Bonne et exécuté sans délai le 12 mars 1524. Le domaine fut acquis en 1558 par Pierre Balessert ou Balexert, dont le premier nom aurait été Bellecerf. Selon certains historiens, le nom de Balexert proviendrait plutôt de Bel Exert ou Bel Essert du latin exartare (défrichement d'un bois).

Le nom de Bel Essert s'appliqua cependant à la partie du domaine proche de l'actuelle route de Vernier. En 1579 déjà, le domaine passait en la possession de la famille de Maison-neuve, dite Baudichon de Maison-neuve qui donna plusieurs magistrats à la République. L'un d'eux, Joseph, s'illustra dans le combat de Châtelaine. Une rue de Châtelaine rappelle le souvenir de cette famille qui conserva ce domaine jusqu'en 1790, lequel passa successivement en la possession des Perdriau, Revillod, Bachelard, Sarrasin, Dufaux. En 1860, Jean-Louis Sarrasin y fit construire un château dans le style du Second Empire français, avec trois tours rondes aux toits couverts d'ardoise, lequel fut démoli en 1958. Les derniers propriétaires l'aliénèrent à une société immobilière, qui a réalisé un lotissement de 800 logements judicieusement édifiés en sauvegardant

la verdure et en créant des places de jeux. Lui faisant face, sur la droite de la route de Meyrin, se trouve le centre commercial de Balexert, un des plus importants de Suisse qui groupe avec un volume de 366'527 m³ sur 27'000 m² acquis de 33 propriétaires, 40 entreprises diverses, dont 6 restaurants, et qui dispose d'un parking de 2000 places. Inauguré en 1971, il a exigé un investissement de 48 millions pour les constructions et 15 pour les terrains. Au cours de la première année, après avoir surmonté les inévitables difficultés engendrées par son lancement, il a réalisé un chiffre d'affaires de 102 millions, obtenu grâce à la fréquentation de quelque 5 millions de visiteurs et d'acheteurs, la seconde année a permis d'enregistrer avec 120,5 millions, une progression de 22% et 7,2 millions de visiteurs et acheteurs. ■

Extrait de l'ouvrage PROFIL DE VERNIER par M. Pierre PITTARD



Le Château de Balexert en 1958

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER TOUS LES CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques, films disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel informatique

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

ENTRETIEN - RÉPARATION
DÉPANNAGE - INSTALLATION

GUY STROHHEKER

CONCESSIONNAIRE SI-CVE-SEIC-PTT

*

2 B, CHEMIN DU SORBIER
1214 VERNIER

TÉL. 341 13 11
FAX 341 12 84

ENTREPRISE EN INSTALLATION
CHAUFFAGES CENTRAUX

Ernest AHAMMER

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

BUREAU:

91, avenue de Châtelaine
1219 Châtelaine
Tél. 796 74 74
Fax 796 90 41

ATELIER:

115, route de Vernier
1219 Châtelaine
Tél. 796 84 81

**Ce pavé est à votre
disposition pour vos**

annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-
(par numéro pour 4 parutions)

Contactez:
M. Roland HEHLEN

Tél. 306 06 06

VERNIER

**Résidence du village
51, route de Peney**

*Dans immeuble neuf, il reste encore
4 appartements de*

**4 pièces duplex
102 m²**

2^e étage-combles, avec grenier de 14,40 m²,
terrasse de 7,60 m² + balcon de 6 m².

Fr. 2060.- charges + parking en sous-sol
compris.

Entrée à convenir.

CPG - Cie de Placements & de Gérance
Tél. 329 94 61, int. 33.

Hypothèque suisse

(villas, appartements, immeubles)

STOP AU PRÊT - SOUCIS!

Optez pour la sécurité.

Choisissez vous-même le mode et
le montant de vos remboursements.

Taux bloqués 3-5 ans.

1^{er} rang: 4,75% - 2^e rang: 5 1/4%

Tél. 732 29 30, int. 200
ou Natel (077) 25 23 84



CPG

COMPAGNIE DE PLACEMENTS ET DE GÉRANCE

Vente

BD SAINT-GEORGES 72 - 1211 GENÈVE 11 - TEL. 022 329 94 61 - FAX 022 328 89 42

RÉSIDENCE VERNIER-VILLAGE
Route de Peney 51
6 appartements de 4 et 5 pièces
de Fr. 470 000.- à Fr. 680 000.-
garage compris. Disponibilité immédiate.
Pour tous renseignements: ☎ (022) 329 94 61



Fondée en 1890

mangola+cie

Fabrique de FENÊTRES ISOLANTES

Economie d'énergie

Isolations phonique et thermique garanties

48, route du Bois-des-Frères - 1219 Aire (Genève) - Tél. (022) 796 61 11

INFORMATIONS VERNIER

Annonces publicitaires

Annonce 1/12 de page

4 parutions : Fr. 100.— / numéro

Notre mensuel, tiré à 14'000 exemplaires, est un important moyen de pénétration, car il est distribué dans tous les ménages, dans la zone industrielle ZIMESA et dans les cases postales de la commune, du Bouchet et de Cointrin.

Afin de faire mieux connaître vos entreprises et commerces, nous mettons à votre disposition, quatre pages intérieures ainsi que la quatrième page de couverture.

Pour de plus amples **renseignements**, contactez
Roland HEHLEN, tél. 306 06 06

Tarif

1 à 3 parution(s) : + 10%
8 parutions : rabais 5%
12 parutions : rabais 12%

Annonce 1/2 de page

4 parutions : Fr. 540.— / numéro

Pleine page

4ème page de couverture

4 parutions : Fr. 1200.— / numéro

Prochaines parutions

25 mars 94 - 29 avril 94
20 mai 94 - 17 juin 94
22 juillet 94 - 19 août 94
16 septembre 94 - 21 octobre 94
18 novembre 94 - 16 décembre 94

Délai rédactionnel :
21 jours avant la parution

Annonce 1/4 de page

4 parutions : Fr. 270.— / numéro

Annonce 1/4 de page

Dernière page de couverture intérieure

4 parutions : Fr. 300.— / numéro

Permanence chômage

Nous vous rappelons qu'une permanence d'accueil est ouverte à tous les habitants de la commune de Vernier chaque

Jeudi matin de 9h à 12h
à la Maison de Quartier d'Aïre-Le Lignon
(chemin Nicolas-Bogueret 12 bis)

Vous pouvez aussi téléphoner à cette permanence
tél. 797 20 98

Cette permanence est assurée par le Service social communal en collaboration avec l'Association de défense des chômeurs.

Vous pouvez y rencontrer d'autres personnes au chômage ou en emploi, partager vos expériences, poser vos questions... ou boire simplement un café.

Nous gardons l'idée du **repas en commun** chaque 2ème jeudi du mois. **Prochaine date : jeudi 10 mars.**

Inscription à la permanence (aussi par téléphone)
ou à la Mairie (tél. 306 06 06); participation financière de fr. 5.--.

Anniversaires aînés

En janvier 1994, quatre personnes fêtaient leurs 90 ans :

- **Monsieur Lucien BRESSOUD**,
chemin des Platières 14, **le 7**;
malheureusement décédé le 30 janvier.
- **Madame Marguerite ROECK**,
avenue du Lignon 50,
le 7 également;
- **Madame Maria-Rosina ZOGG**,
rue du Grand-Bay 16, **le 14**;
- **Monsieur Félix LAREQUI**,
chemin Philibert-Sauvage 16,
le 30.

Nos meilleurs vœux à ces nonagénaires domiciliés sur la commune.

Vernier, terre d'accueil

Depuis 18 mois environ, le Centre des Tattes, initialement prévu pour loger les ouvriers saisonniers du bâtiment, accueille des requérants d'asile de courte durée. Y ont trouvé refuge les ressortissants des pays en guerre, au régime politique instable ou dictatorial, ou encore touchés par toutes sortes de difficultés, ce qui fait que l'on peut y rencontrer un véritable éventail de nationalités sans cesse renouvelé. Actuellement, le Centre des Tattes appartient à une fondation qui loue ses locaux aussi bien à l'Hospice général qu'à l'AGECAS (Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile). Le projet est dans l'air de confirmer cette nouvelle affectation des locaux des Tattes, qui seraient entièrement voués à cette mission humanitaire, sous le contrôle de l'AGECAS. Ainsi, l'ensemble des requérants d'asile bénéficieront d'un

logement, certes modeste, mais néanmoins moins rudimentaire que certains autres locaux mis actuellement à disposition. Par ailleurs et surtout, les demandeurs d'asile seront encadrés de manière permanente par le personnel de l'AGECAS. Quand on observe le peu de problèmes causés par cette nouvelle population depuis son arrivée à Vernier, on ne peut que rendre hommage au travail extraordinaire réalisé par les animateurs de l'AGECAS.

Les autorités communales remercient la population de Vernier pour l'accueil réservé jusqu'alors à ces demandeurs d'asile : les habitants prouvent par là que, loin des débordements que l'on a pu observer dans certaines autres localités, une hospitalité tranquille, conforme à une certaine vision de la politique d'accueil, peut déboucher sur une cohabitation harmonieuse. ■

Terminus et tête de ligne T.P.G. No 6 à la route de Peney

A maintes reprises, nous avons été abordés par les T.P.G. ou leurs utilisateurs afin que nous érigeons des abris bus plus confortables et dotés d'installations sanitaires, principalement aux terminus ou têtes de ligne.

Concernant le terminus de la ligne No 6 sur la route de Peney, il a paru judicieux d'ériger un abri et de l'équiper de W.-C. publics eu égard à l'importante concentration de voyageurs à cet arrêt due au développe-

ment de la zone ouest du village de Vernier (nouveau quartier des Vernières et nouvelles villas au chemin des Vidollets).

Nous avons également remarqué, pendant la journée, de nombreux cycles, déposés çà et là dans la boucle de rebroussement, sur les trottoirs, voire dans les propriétés voisines. Dès lors, nous espérons régler ce problème par l'adjonction d'un garage à vélos où ces derniers seront à

l'abri et ne gêneront plus le cheminement des piétons, comme actuellement.

De plus, il nous a semblé utile d'installer également une cabine téléphonique en accord avec la Direction des télécommunications.

Les travaux ont débuté à fin janvier et sont programmés de manière à ce que l'abri soit opérationnel début mai. ■



Assainissement et reconstruction du chemin de Sales

Depuis plusieurs années, nous avons prévu d'équiper le chemin de Sales d'égouts en système séparatif et simultanément de le réfectionner, car son état n'assure plus le confort et la sécurité des piétons, des deux-roues et des automobilistes.

Aujourd'hui, nous sommes en présence d'opportunités qui nous incitent à réaliser les travaux.

D'abord, les S.I.G. (Services industriels de Genève), notamment les services du gaz et de l'électricité acheminent leur énergie dans la zone de Mouille-Galand par ce chemin. Les services intéressés étaient informés du projet communal et, par souci de coordination, attendaient notre chantier d'assainissement pour

réaliser leur liaison évoquée plus haut. Toutefois, eu égard à leurs échéances de fournitures d'énergie, les Services industriels de Genève sont contraints d'entreprendre leurs travaux sans plus attendre.

De plus, certains programmes immobiliers de construction devraient démarrer prochainement et nous sommes tenus d'assurer la possibilité d'évacuer leurs eaux.

Dès lors, nous souhaitons reconstruire le chemin de Sales immédiatement, sous réserve du vote du Conseil municipal, pour des raisons évidentes de coordination.

A ce jour, les S.I.G., entreprennent déjà quelques travaux préparatoires;

soit, sondages et déplacements de câbles électriques afin de faciliter la future pose de la colonne de gaz évoquée plus haut et vraisemblablement des collecteurs communaux conformément à un planning d'étapes de travaux de manière à ne pas perturber l'organisation des traditionnelles fêtes dans le village telles la Vogue du Renouveau ou les Promotions.

Pour écourter la durée du chantier, le chemin de Sales sera fermé à la circulation, excepté les riverains pour lesquels un accès sera toujours assuré dans un sens ou dans l'autre du chemin. ■

Route de Montfleury

Le plan d'aménagement de la zone industrielle de Mouille-Galand, dont la réalisation a débuté à l'automne 1993, comporte deux collecteurs d'eaux claires et usées, dans la route de Montfleury.

La réalisation de ces collecteurs est prévue du 15 mars à fin octobre 1994, période durant laquelle la circulation sera interdite sur la route de Montfleury entre les chemins Delay et du Sorbier, riverains et cyclistes exceptés.

Les travaux routiers et d'assainissement sont entrepris par la F.I.P.A. (Fondation industrielle Praille-Acacias), mandataire de l'Etat de Genève, puis les ouvrages seront remis à la Commune au fur et à mesure de leur réalisation. ■

Vernier s'ouvre à l'Est

Fin 1993, M. Christophe ISELI, Maire, a reçu deux délégations de responsables d'organisation de la jeunesse en ex-URSS (Kazakhstan, Ouzbékistan et Russie).

Elles étaient surtout intéressées par l'organisation et le fonctionnement de notre démocratie et l'aspect social très marqué de nos institutions était, pour beaucoup, une surprise de taille.

Visitez le Palais des Nations

Situé au milieu du splendide parc de l'Ariana, aux arbres centenaires et aux monuments remarquables, le Palais des Nations, construit entre 1928 et 1936 pour la Société des Nations (SDN), est certes un site bien connu des Genevois, mais combien d'entre eux ont déjà pénétré à l'intérieur du bâtiment pour voir vivre, après le Siège de New-York, le second grand centre ONU aux fonctions multiples, à la tête duquel se trouve M. Vladimir PETROVSKY (Fédération de la Russie), directeur général.

Des visites, commentées par des guides multilingues, retracent l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et informent sur son rôle, ses réalisations et ses programmes. Elles peuvent être complétées, sur demande préalable, par des projections cinématographiques, un exposé sur un thème donné (pour

les groupes) ainsi que par la visite du Musée philatélique. En outre, les visiteurs ont la possibilité d'assister aux séances publiques des grandes conférences et de déjeuner à la cafétéria ou au restaurant des délégués.



Visites

commentées :

de 10h à 12h
et de 14h à 16h
Juillet et août,
de 9h à 12h
et de 14h à 18h

Ouverture :

De janvier à mars, novembre et décembre : du lundi au vendredi.
D'avril à octobre : tous les jours, week-ends et jours fériés compris

Service des visites
Palais des Nations
1211 Genève 10 - tél. 907 45 60
Entrée par portail Pregny

**Dépôt d'une pièce d'identité
requis à l'entrée.**



L'Office des Nations Unies à Genève

Prochaines séances du Conseil municipal



8 mars
12 avril
17 mai
21 juin

Prochaines opérations électorales en 1994

20 février

votation fédérale

12 juin

votation fédérale

25 septembre

votation fédérale

4 décembre

votation fédérale

Votation populaire du 20 février 1994

Votation fédérale :

1. L'arrêté fédéral du 18 juin 1993 concernant la prorogation de la redevance pour l'utilisation des routes nationales.
2. L'arrêté fédéral du 18 juin 1993 concernant la prorogation de la redevance sur le trafic des poids lourds.
3. L'arrêté fédéral du 18 juin 1993 concernant l'introduction d'une redevance sur le trafic des poids lourds liée, soit aux prestations, soit à la consommation.
4. L'initiative populaire «pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit».
5. La modification du 18 juin 1993 de la loi sur la navigation aérienne.

Votation cantonale :

6. L'initiative populaire (IN 31) «Halte aux déficits».
7. Le projet de loi sur le retour à l'équilibre des finances de l'Etat de Genève (contreprojet à l'IN 31).
8. L'initiative populaire (IN33) «pour la transparence fiscale».

Avis communaux

Plaques pour vélocyclistes

Depuis cette année, les signes distinctifs pour les vélocyclistes **ne seront plus en vente à la Mairie et dans les postes de police municipale.**

En effet, depuis l'introduction, en 1992, du système des plaques non millésimées sur lesquelles sont collées des vignettes annuelles, la vente de ces nouvelles plaques s'est, en 1993, considérablement réduite avec 8 plaques délivrées.

Les personnes qui désirent obtenir une plaque pour cyclomoteur, sans se rendre au Service des automobiles, ont la possibilité d'effectuer les démarches **par voie postale.**

Prendre contact avec la section «cyclomoteurs», tél. 343 02 00 qui indiquera les documents à envoyer et le coût de l'opération.

Déclaration d'impôts

Peut-être n'avez-vous pas encore rempli votre déclaration fiscale, un bien désagréable moment mais un devoir qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques, afin d'assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi nous nous permettons, encore cette année, d'attirer votre attention sur deux points particuliers : le domicile et le lieu de travail.

Domicile :

En première page, sous la rubrique «Domicile personnel/Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais vous devez indiquer le nom de la commune, soit **VERNIER**. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

Lieu de travail :

Attention ! Le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur.

C'est le cas par exemple :

- des employés des agences de banques ;

- du personnel des commerces à succursales multiples ;
- des fonctionnaires fédéraux et cantonaux (postiers, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au cycle d'orientation, gardarmes).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer **VERNIER**, sous la rubrique «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des «**DIRECTIVES**» qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez :

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison ;
- le code de la commune, No 43 pour Vernier (voir le tableau au dos du bordereau) ;
- le taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier.

Agenda

Bassins de natation Avanchet-Jura et Ranches

Cours de natation

Cours pour enfants

(à partir de 5 ans révolus)

Cours pour adultes

débutants, moyens, avancés

Période

du 11 avril au 23 juin 1994

(10 leçons), places limitées

Inscriptions et paiement :

pour les élèves qui ont suivi la
période janvier-mars 1994

lundi 14 mars 1994

de 17h30 à 20h30

mardi 15 mars 1994 au

vendredi 25 mars 1994

de 8h à 11h

pour les nouveaux élèves

lundi 21 mars 1994

de 17h30 à 20h30

mardi 22 mars 1994 au

vendredi 25 mars 1994

de 8h à 11h

Prix :

Fr. 70.- enfants

10 leçons de 40 minutes

Fr. 100.- adultes

10 leçons de 40 minutes

Lieu :

Service des sports,
30, rte du Bois-des-Frères
(piscine du Lignon)
1219 Le Lignon

Renseignements complémentaires
Tél. 796 62 96 (le matin)

Les vendredis helvétiques

Brasserie Landolt

(rue de Candolle 2)

Tous les vendredis un canton,
hôte d'honneur, avec son folklore
et ses spécialités culinaires.

Salon international des Inventions de Genève

Le 22e Salon international des inventions, des techniques et produits nouveaux de Genève se tiendra du **15 au 24 avril 1994** au Palexpo de Genève, sous le haut patronage de la Confédération suisse. Il est reconnu comme le plus important marché de licences au monde consacré exclusivement aux inventions.

Salle des fêtes du Lignon

du 22 au 26 mars 1994

Artisanat divers, peinture, sculpture, émail, macramé, patchwork, marquetterie, etc.

Exposition organisée par les Artistes créateurs et amis du Lignon (LACAL)

Dans le hall de Balexert

Du 21 février au 12 mars, sur 70 mètres de modules, circuits de trains, avec trois gares, présentés par le Club romand de Chemins de fer miniatures dans un décor sympathique.

Du mercredi 16 au 19 mars, 8 shows-mode présentés par des mannequins professionnels avec la participation de toutes les boutiques de mode du centre.

Le jeudi 17 mars démonstrations de coiffures et conseils.

Restaurants scolaires

A la population de Vernier et des environs.

Nous nous permettons de vous rappeler la date du **samedi 5 mars** prochain, au sujet de notre fête du 25ème, à laquelle vous êtes cordialement invités.

D'autres détails suivront mais, sachez d'ores et déjà, que nous sommes heureux de vous attendre à partir de 14h dans les locaux de l'école d'Avanchet-Salève.

Le comité des RSV

"Le P'tit Music'Hohl"

(av. Louis-Casaï), présente
jusqu'au 30 avril

"Genève gagne...des clous"

OU

"On est d'la revue 5"

de Bob BARBEY et
Frédéric HOHL

A la MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier
Rue du Village 48



**de 9h à 11h30 et
de 14h30 à 17h30**
fermée dimanche et lundi matin

du 7 au 30 mars 1994

Elisabeth MARTIGNIER
Aquarelles (paysages)

Aline ROBERT-PELLET
**"La frivolité au va-et-vient
des navettes"**

Démonstrations :
11 mars (après-midi)
15 mars (matin)

Avec la participation de

Jean-Daniel ROBERT
poète
**(présentation des derniers
recueils)**

Récital le mardi 15 mars à 20h30
22, rue du Village,
en collaboration avec l'Association
des intérêts de Vernier-
Village.

Soirée annuelle du personnel communal

Le 14 janvier dernier a eu lieu le traditionnel repas annuel réunissant l'ensemble du personnel de l'administration communale. A cette occasion, nos autorités ont honoré, comme il se doit, plusieurs employés et notamment le secrétaire général sortant et son adjoint, Albert APOTHELOZ et Pierre COMTAT.

Après l'apéritif de bienvenue, le nouveau secrétaire général, Patrick LEUBA, a eu la délicate tâche de remercier de fidèles employés. Ainsi Messieurs Robert GUNTERN, du service des routes, Daniel JULINI, de la police municipale, et François DUTRUEL, concierge, se sont vu remettre un stylo gravé pour leurs 20 ans d'activité.

M. Claude MONNEY, du service technique, a quant à lui été félicité pour ses 25 ans de service et a reçu la gratification prévue par le règlement.

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire du maire actuel, Christophe

ISELI, a ensuite remercié chaleureusement cinq employés qui ont fait valoir leur droit à la retraite :

M. Albert APOTHELOZ, secrétaire général (entré le 24 janvier 1955 dans l'administration verniolane), son bras droit et fidèle ami Pierre COMTAT, secrétaire général adjoint (entré le 1er février 1958), Raymond VOUILLAMOZ, du service des sports (1er février 1977), Willy ULMANN, de la protection civile (1er juillet 1970) et Robert GUNTERN, du service des routes (1er janvier 1974).

A noter qu'à l'occasion exceptionnelle du départ de celui qui incarne la mémoire de la commune, Albert APOTHELOZ, et du boursier communal, Pierre COMTAT, surnommé amicalement «Mister Picsou», une dizaine d'anciens conseillers administratifs ayant eu à travailler avec eux étaient de la partie. Et principalement Pierre PITTARD qui les a engagés à l'époque et qui les a beaucoup marqués.

A tous les cinq, nous réitérons les meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite.

Au cours de la soirée, les fonctionnaires communaux ont pu faire mieux connaissance avec leurs nouveaux collègues. Outre Patrick LEUBA, le nouveau secrétaire général, ils ont ainsi découvert : Mlle Malory MEX, au service de la protection civile et de l'information, M. Olivier BLANC, au service des routes, M. Jean-Charles SUGNAUX, également au service des routes, M. Jean-Noël LAYA, à l'informatique et M. Antoine BAUMIER, à la protection civile.

Tous les six «bleus» se sont pliés à la coutume du «bizutage» en interprétant avec talent deux chansons. Avant de céder leur place à l'excellent orchestre "The dry throat fellows" convié à l'occasion des départs de MM. APOTHELOZ et COMTAT. ■



"The dry throat fellows"



"Les bleus"

Pierre COMTAT s'en va

Le secrétaire général adjoint, Pierre COMTAT, prend à son tour sa retraite. L'occasion de préciser les tâches de cette fonction qui n'a jamais été d'être "l'ombre" du secrétaire général de la Mairie.

Né le 8 avril 1932 à Genève, Pierre COMTAT a passé son enfance entre les Charmilles et Château-Bloch où sa famille avait un «pied-à-terre». C'est le 1er novembre 1958 qu'il entre officiellement au service de la commune. Il est engagé par le conseiller administratif Pierre PITTARD avec, comme premier mandat, la création d'une comptabilité moderne. «C'était assez affolant, avant cela la commune ne disposait que d'un grand livre de caisse évolué, rien de plus.» Avec une formation de comptable et d'agent de change, obtenue en ayant oeuvré 8 ans chez des petits banquiers privés, il est apte à résoudre cette tâche. De même que celle qui suivra : restructurer la taxe professionnelle communale. Un impôt qui reposait sur des bases juridiques floues à l'époque. A relever que de 150 entreprises nous en sommes aujourd'hui à 1100. «Je n'ai jamais été l'ombre ou le remplaçant de M. APOTHELOZ. Je suis le boursier communal. Toutes les factures ont passé entre mes mains pendant 35

ans» insiste Pierre COMTAT. En fait, l'homme a toujours eu à remplir des tâches où la discrétion était de rigueur. En dehors de sa fonction communale, Pierre COMTAT a beaucoup oeuvré au sein de commissions intercommunales et notamment afin de créer le Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG).

Enfin, maintenant qu'il prend sa retraite, le secrétaire général adjoint va pouvoir structurer et mettre en ordre la multitude de documents iconographiques qu'il a récoltés durant toutes ces années. Un travail qu'il fera en chantant puisque l'homme dirige un chœur depuis 12 ans.

Bref portrait de son remplaçant : Jean-Claude STEVAN

Né en 1957, à Baden, Jean-Claude STEVAN est rapidement parti vivre avec ses parents à Montreux. C'est en 1966 qu'il arrive à Genève, et plus précisément à Châtelaine où il fait ses écoles. Après un apprentissage de

commerce aux Ateliers des Charmilles, puis un travail de comptable chez Cuénod (brûleurs à mazout), il entre au service de la commune en juin 1978.

Il s'occupe alors de la taxe professionnelle communale, aidant également son collègue de l'époque pour la comptabilité générale et les salaires. De 1982 à 1987, il participe activement au développement et à la mise en place du nouveau modèle de comptes ainsi que de l'informatique. Il devient le préposé à l'informatique en 1988, puis en janvier 1992, il est nommé chef des services de la comptabilité et de l'informatique. Il est membre actif du groupe des utilisateurs, depuis la création du SIACG en 1984, groupe qui a pour tâche d'améliorer les programmes mis à disposition des communes, et de les adapter.

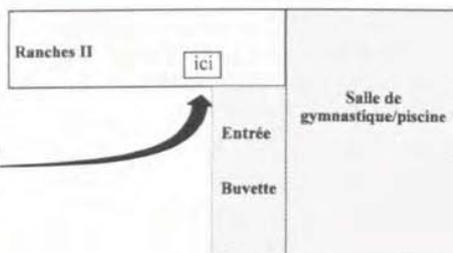
Côté hobby, relevons que ce père de deux garçons préside et joue au sein du Vermont Basket Club qui évolue en championnat corporatif. ■



Les cinq retraités : M. VOUILLAMOZ, M. COMTAT, M. APOTHELOZ, M. GUNTERN et M. ULMANN

Groupe d'Habitants de Vernier-Village

propose



Groupe d'Habitants de Vernier-Village
case postale 618 1214 Vernier

Ouverte tous les mardis

de 14h00 à 17h00

et le 2ème jeudi de chaque mois

de 18h00 à 20h00

Fermée pendant les vacances scolaires

Devenez usagers de votre Bourse aux vêtements.
Les bénévoles seront heureuses de vous y accueillir.

Sachez, usagers de la B.V.
Que le printemps va arriver
Que les vêtements d'hiver déposés
D'ici fin **mars** doivent être retirés.

D'avance merci

Balexert : un centre dynamique toujours fort apprécié de la clientèle

Les commerçants établis à Balexert ont de bonnes raisons de se montrer satisfaits. Le centre commercial a en effet, l'an dernier, réussi à accroître légèrement son chiffre d'affaires qui a dépassé la barre des 232 millions de francs.

Plus réjouissants encore sont les chiffres relatifs à la fréquentation qui montrent pour 1993 une hausse de 0,9%. Ainsi ce ne sont pas moins de 4'558'000 visiteurs qui se sont rendus à Balexert l'an passé.

Ces résultats, particulièrement favorables au vu de la conjoncture difficile et d'une concurrence renforcée en France voisine et dans le canton de Vaud, sont dus à plusieurs facteurs. Le premier réside dans les importants travaux de modernisation entrepris depuis plusieurs années par la société propriétaire et par les commerçants eux-mêmes.

D'autre part, la palette des commerçants actifs dans le centre a non seulement été revitalisée et réadaptée aux besoins des consommateurs mais encore étendue. Après l'installation en 1992 de sept nouvelles enseignes, ce ne sont en effet pas moins de six commerces nouveaux qui ont ouvert leurs portes à Balexert au courant de l'an dernier. ■

Avis à tous les enfants Vente-achat de jouets d'occasion le samedi 5 mars 1994

**Nous vous attendons à la buvette de l'école des Ranches
de 14h à 17h**

(6, rue du Village, parking, bus 6 arrêt Vernier-Place)

**où chacun pourra vendre ou acheter
des jouets, jeux, livres, vélos, patins à roulettes, etc.**

Les enfants désirant vendre sont priés de se présenter
dès 13h45 afin de pouvoir organiser leurs stands.

Chacun sera responsable de son stand.

(finance d'inscription par vendeur : 2 francs)

Nous aiderons à préparer la vente et superviserons la manifestation.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux.

Groupe d'Habitants Vernier-Village - tél. 341 16 08 ou 783 06 42 (soir)

CFF

**Si vous êtes né
en 1978**

votre **abonnement demi-tarif**
pour 1994
ne vous coûtera que

fr.78.- au lieu de fr. 150.-

Fiduciaire
Maurice BOBILLIER

Odette BOBILLIER-HOFER
Collaboratrice

vous décharge de la corvée relative à votre déclaration d'impôt.
Également votre partenaire pour tenue de comptabilité, informatique et tous conseils.

Rue de la Croix-du-Levant 15 - 1220 Les Avanchets - Tél. 796 05 08

GIUSEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



**Robert
Vuillaume SA**

Menuiserie
Charpente
Escaliers
Couverture
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier
Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45
Devis sans engagement

Boulangerie JENNY

Av. de Châtelaine 80
Tél. 796 48 29
Fax 797 46 19

Av. des Libellules 2
Tél. 796 23 04

GARAGE JACQUES VILLASCHI

AGENCE PEUGEOT
Réparation toutes marques

20, route de Peney
1214 VERNIER
Téléphone 341 09 00

Menuiserie - Agencements
Meubles sur mesures

René VETTER

Ch. des Framboises 7
1242 BOURDIGNY / Satigny

Tél. privé : 753 10 16
Natel 077 26 02 80



SERGE DEMIERRE

Rue du village 49
case postale 847
CH-1214 Vernier - GE
Tel. (022) 341 64 44
Fax (022) 341 64 88

**Ce pavé est à votre
disposition pour vos**

annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-
(par numéro pour 4 parutions)

V.T.T.

TRIATHLON

VELO

IMPRIMERIE - MAILING
SRO-KUNDIG
 ARTS GRAPHIQUES ET COMMUNICATION

*Un service complet
 dans les arts graphiques*

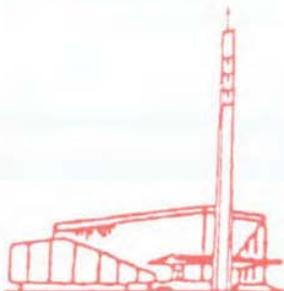
IMPRIMERIE

- Photocomposition - Télétraitement
- Service FLASHAGE PAO
avec en plus l'expérience
de professionnels
- Centre offset ultra-rapide
- Impression offset couleur
- Fourniture ultra-rapide d'enveloppes

**CENTRE D'ADRESSAGE
 ET D'EXPÉDITION**

- Fourniture d'adresses
- Gestion de fichiers
- Adressage - Mise sous plis
- Expéditions de masse

49, ch. de l'Etang
 CH-1219 Châtelaine
 Genève
Tél. 022/796 57 77
Fax 022/796 65 02



Paroisse Saint-Pie X

Carrefour du Bouchet (Ch. du Coin-de-Terre 2)

30^e Kermesse des 7 cités

25 - 26 - 27 mars 1994

1 Vendredi 25 mars :

Toujours les fameux **Filets de perches frais**

Le Vieux carré et son célèbre Jazz New-Orléans

2 Samedi 26 mars :

Dès 8h : Grand marché ... avec café et croissant

Les cuivres de la cité, l'unique **"Old school Band"**

3 Dimanche 27 mars :

Armin Robyr et son accordéon aux apéritifs - Diner genevois

Fabuleux Jazz tzigane **"Gipsy Band"**

A.I.V.V. - Case postale 434 - 1214 Vernier

Chers amis villageois,

Si nos souvenirs sont bons, nous en étions en fin d'année nonante-trois, au bas d'une page qui laissait notre copie en l'état. Le temps est venu de conclure.

Nous avançons alors sur un chemin difficile et tentions d'éveiller l'attention de ceux qui ne se posent pas de questions à propos de l'utilité d'associations telles que la nôtre. Nous y sommes visiblement arrivés puisque nombreux ont été les lecteurs de tous horizons qui ne se sont pas manifestés. Ce qui nous autorise à poursuivre.

Les associations locales d'intérêts divers et variés ont ceci d'intéressant qu'elles sont soumises à deux remarques : elles ne font rien et l'on se

demande à quoi elles servent; elles font quelque chose et l'on se demande de quoi elles se mêlent. Faire ou ne rien faire, là est la question...

Nous avons choisi de faire ce que nous pouvons pour tenter de laisser à ce village un visage agréable. Les Autorités municipales agissent dans le même sens avec plus de moyens et plus d'idées. Nous en avons de temps en temps, des idées. Ce ne sont pas forcément les mêmes. Souvent, nous ne pouvons les faire valoir que lorsque tout - ou presque - est décidé. Supposons qu'un projet existe : modifier un habitat, par exemple. Nous prenons connaissance de la chose par l'enquête publique et pouvons réagir à peu près comme n'importe quel citoyen. Si nous affichons quel-

que opinion basée sur un point de vue différent, une intervention de notre part peut amener un retard fâcheux, provoquer des frais indésirables. On nous le reprochera peut-être. Qui sait ?

Supposons maintenant que nous ayons pu faire valoir notre point de vue avant la mise à l'enquête publique. Une perte de temps, des frais supplémentaires auraient pu être évités. Qui peut le savoir ?

Vous avouerez qu'il est ici difficile d'être plus prudent dans l'avance du pied. Nous sommes sur un chemin difficile. Pavé de bonnes intentions.

Le Comité de l'AIVV

Veillée poétique :

«AU NORD DES TRACES»

Quelques auteurs contemporains en partage...
présentés et chantés par :

Maryvonne REY
et
Jean-Daniel ROBERT

dans les locaux de l'Association des Intérêts de Vernier-Village, 22, rue du Village à Vernier

le mardi 15 mars 1994, à 20h30



Infos quartier - CHATELAINE

A.I.C.E. - Case postale 207 - 1219 Châtelaine



Infos quartier - LES AVANCHETS

A.H.A. - rue du Grand-Bay 11 - 1220 Avanchets

**Les associations de quartier des Avanchets et de Châtelaine
ne nous ont pas transmis de textes**

1 **Vendredi 25 mars :**

Le Vieux carra

2 **Samedi 26 mars :**

Les cuivres de la cité "Old school Band"

3 **Dimanche 27 mars :**

Autre impôt frappant tout contribuable exerçant une activité indépendante : **la taxe professionnelle communale**. Il s'agit d'une particularité genevoise que l'on ne retrouve pas dans les autres cantons suisses. Elle fut introduite en 1798 par Napoléon 1^{er} lors de l'occupation française. Au départ, cette taxe était perçue auprès des aubergistes, puis elle fut étendue à toutes les professions. Du coiffeur à la société de bureautique ou à une multinationale, tous versent un émolument.

En 1970, lors de la refonte de la taxe, on décida d'abandonner le système de taxe fixe pour un système de coefficients sur le chiffre d'affaires, variables selon les groupes professionnels.

Taxe révisée à nouveau en 1984 dont les coefficients sont désormais de la compétence du Conseil d'Etat.

Cette taxe est justifiée par l'argument suivant : il est normal que les commerçants participent aux dépenses de la collectivité en retour des avantages qu'ils retirent des services publics (communications, feu, etc.).

Cette taxe se calcule sur la base de trois éléments : le chiffre d'affaires moyen des deux dernières années, le loyer moyen des locaux occupés professionnellement et l'effectif du personnel (chefs d'entreprises compris, mais apprentis exceptés). Chacun de ces trois éléments fait l'objet d'une imposition particulière :

- quant au chiffre d'affaires, le taux varie de 0,2 pour mille à 6 pour mille en fonction du groupe professionnel dans lequel on se trouve. Il y en a 169 à l'heure actuelle. Ils sont revus tous les 5 ans par une commission cantonale.

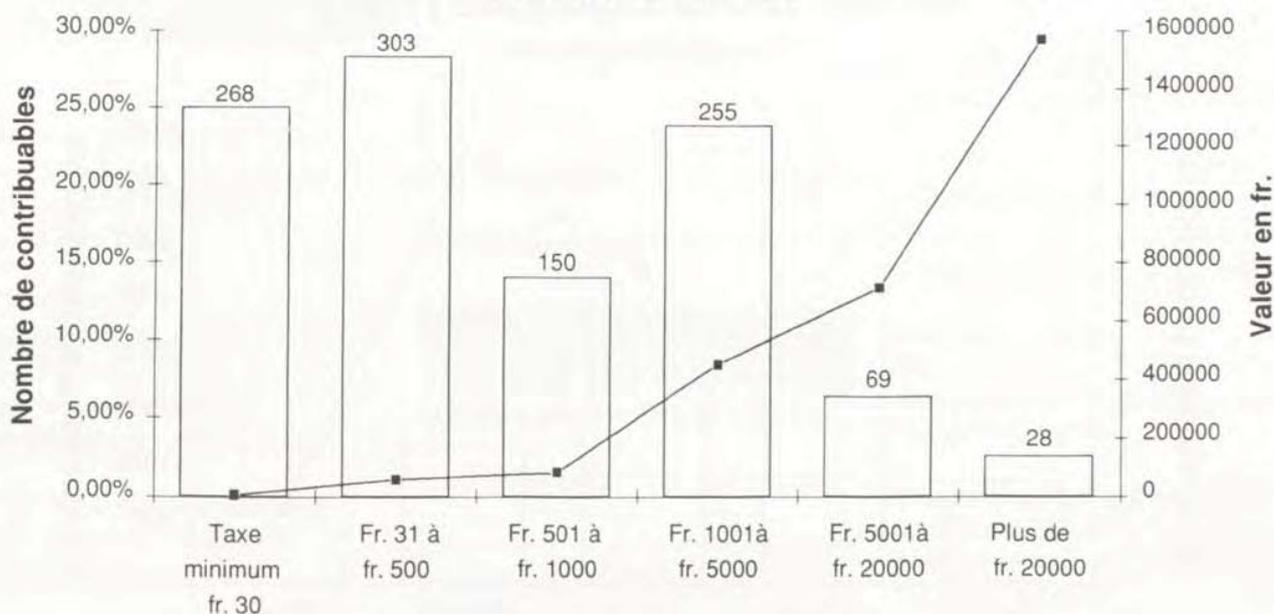
- quant au loyer (sans les charges), il est taxé au taux de 0,5%. Une simple domiciliation n'est pas assimilée à une occupation professionnelle de locaux.

- de 10 francs par personne.

Une fois la taxation faite, une déduction de fr. 170.- est effective sur la taxe brute. Si ce montant est inférieur à fr. 30.-, il est perçu une taxe minimale.

suite page 22

Valeur du contribuable (Taxe professionnelle)



Chaque commune est libre ou non de percevoir une taxe minimale. Contrairement à la grande majorité des communes, la Ville de Genève n'en perçoit pas. A Vernier, sur 1100 contribuables assujettis à la taxe professionnelle communale, 25% payent la taxe minimale. Il y a notamment beaucoup de chauffeurs de taxis indépendants domiciliés sur notre commune et qui sont dans ce cas-là.

Certaines catégories professionnelles sont même exonérées de cette taxe : les sociétés sans but lucratif, les sociétés dont l'unique activité consiste à louer non meublés des appartements leur appartenant ou encore les exploitations agricoles n'ayant pas

un caractère industriel. A l'inverse, 2% des contribuables amènent le 54,5% des revenus de la taxe. Il était prévu dans le budget 1993, que la taxe rapporte 2,5 millions à la commune. Or, selon les données disponibles au 31 décembre, le montant de production s'approche des 3 millions. Ce montant ne doit pas être confondu avec ce qui sera réellement perçu finalement par la commune. En effet, à fin 1993, un reliquat de 600'000 francs n'avait pas encore été perçu. L'administration communale espère néanmoins en récupérer les 3/4.

Pour le budget 1994, prudent, le Conseil administratif a remis un montant de 2,5 millions au budget prévision

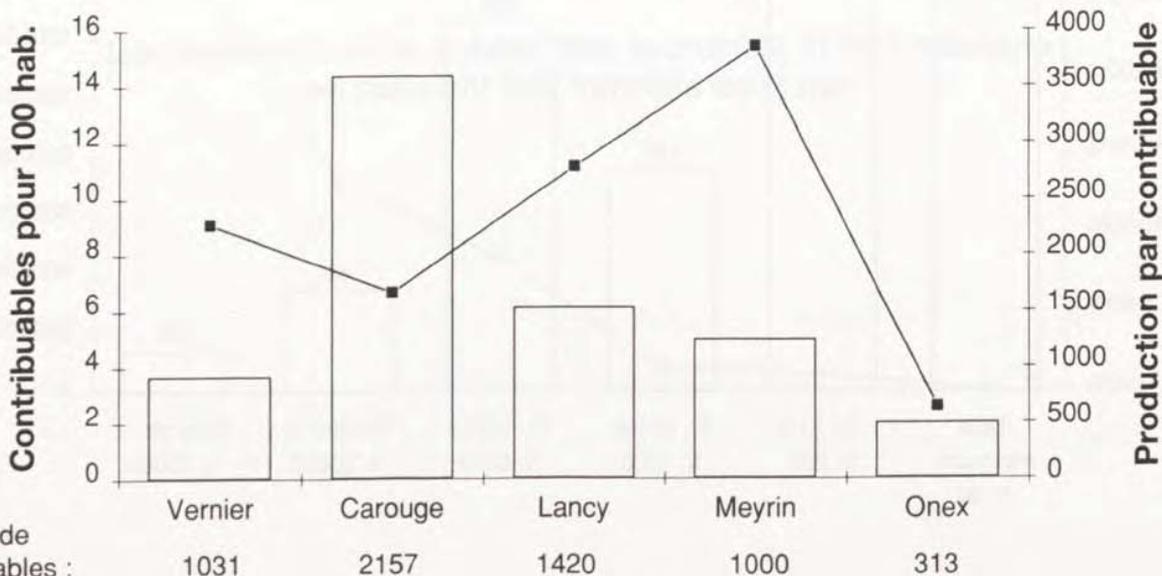
nel. En effet, le montant de production semble s'être désormais stabilisé.

La taxe d'un contribuable qui exerce son activité sur le territoire de plusieurs communes est calculée pour chaque commune sur les éléments de taxation afférents à chacune d'elles. Chaque commune notifie ensuite son propre bordereau de taxation.

Il est à relever qu'à Vernier, un mi-temps est consacré rien qu'à la taxe professionnelle. Et ce, malgré le gain de temps considérable obtenu suite à l'informatisation du système intervenue en 1988 grâce à un programme mis au point par le SCIAG, auquel l'actuel secrétaire général adjoint, J.-C. STEVAN, a largement contribué. ■

Densité de contribuables (1990)

(Taxe professionnelle)



Nombre de contribuables :

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06
Bureaux ouverts de 9h à 12h et
de 14h à 17h
Le Conseil administratif reçoit
uniquement sur rendez-vous

Etat civil

Sur rendez-vous de 9h à 11h30
et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27
Concession **Pompes funèbres**:
Pompes funèbres générales SA[®]
Av. Cardinal-Mermillod 46
Tél. 342 30 60

Service culturel

Location des locaux communaux
Rue du Village 1 - Tél. 306 06 86

Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades,
transports publics TPV)
Via Monnet 3 - Tél. 306 07 67
Concession **levée des ordures** :
Maison Sauvini Schmidt SA
Tél. 343 80 00

Locaux de vote

Vernier I (Vernier-Village)
Ecole primaire de Vernier-Place

Vernier II (Châtelaine-Balexert)
Ecole primaire de Châtelaine
av. de Châtelaine 84

Vernier III (Aïre-Le Lignon)
Ecole primaire d'Aïre
Ch. du Grand-Champ 11

Vernier IV (Les Avanchets)
Ecole d'Avanchet-Salève
Rue du Grand-Bay 13

Service du feu

Urgence - Tél. 118

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile - Tél. 144

Gendarmerie genevoise

Urgence - Tél. 117

Poste de Châtelaine

Rte de Vernier 115 - Tél. 796 25 11

Police municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21 - Tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34 - Tél. 797 09 09

Hôpitaux

Hôpital cantonal - Tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour - Tél. 780 01 13

Médecins

Urgence AMG - Tél. 320 25 11

SOS Médecins - Tél. 348 49 50

Centre antipoisons

Appel urgent - Tél. 01/251 51 51

Service des sports

Secrétariat : Tél. 796 62 96
Route du Bois-des-Frères 30

Services sociaux

SOS enfants - Tél. 157 00 57

La Main tendue - Tél. 143

Service social communal

Mairie de Vernier
Tél. 306 06 20 ou 306 06 48

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18 - Tél. 796 59 30

Centre social de Châtelaine

Av. de Châtelaine 82 - Tél. 797 39 16

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78 - Tél. 796 63 11

Service aide ménagère au foyer

Tél. 736 12 10

Service d'aide familiale

Tél. 328 10 33

Service d'aide et de soins commu- nautaires (Croix-Rouge genevoise)

Tél. 342 85 50

Repas à domicile

(Hospice Général) Tél. 73638 02

Conseils juridiques

(Uniquement sur rendez-vous)

Mairie de Vernier

Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06
Alternativement un lundi sur deux,
de 16h30 à 18h30

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18 - Tél. 796 59 30
Alternativement un lundi sur deux,
de 16h30 à 18h30

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78 - Tél. 796 63 11
Chaque mardi de 16h30 à 18h30

LIVRE EST-CE A VERNIER ?

l'enfance en couleurs **9 - 21 mars 1994**

Mercredi 9 - 15h30
gratuit

Maison Chauvet-Lullin

PEF, auteur-illustrateur et
Alexis FERRIER, illustrateur

Samedi 12 - 15h
gratuit

Bibliothèque d'Avanchet

Dominique PRAZ, conteuse

Mardi 15 - 17h
gratuit

Bibliothèque de Châtelaine

Pierre SCHWAAR, conteur

Mercredi 16
matin - gratuit

Maison de quartier d'Aire-Le Lignon

Livre en kit (atelier d'écriture)

Mercredi 16 - 15h
Fr. 5.-

Ecole de Châtelaine

Clown CLIC

Samedi 19 - 15h
Fr. 5.-

Maison Chauvet-Lullin

Marionnettes Les Croquettes
«Valentin, la lune et le noir»

Lundi 21 - 18h
gratuit

Ecole de Vernier-Place

Albert JACQUARD,
généticien, conférence
pour ados et adultes

Du 9 au 21 mars
du lundi au samedi
de 14h à 18h

Maison Chauvet-Lullin

Exposition de dessins
originaux des illustrateurs
publiant aux
Editions La Nacelle

Organisation :

Service culturel de Vernier, tél. 306 06 86 et
Bibliothèques de la Commune de Vernier, tél. 796 80 06